INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 02/2020

Les personnes souhaitant avoir les informations municipales sous format PDF sont priées de s'inscrire auprès de la Mairie et de nous faire parvenir leur adresse mail.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :
Les mardis de 14h à 18h, mercredis de 9h à 12h et vendredis de 16h à 19h

Téléphone : 03.88.80.77.45 **Fax : 03.88.80.74.38**
Mail : mairie.lampertsloch@wanadoo.fr

En cas d'urgence, on est prié de s'adresser directement au Maire ou à l'un des trois adjoints.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS EN MAIRIE

Permanences du Maire, M. THALMANN Alfred (tél portable : 06.32.65.18.62) :
Les mardis de 17h à 18h et les 1ers et 5èmes vendredis du mois de 18h à 19h et sur rendez-vous
Permanences des Adjoints, M. FUCHS Thierry, M. WALTER Dany et M. STEPHAN Daniel :
Les 2èmes, 3èmes et 4èmes vendredis du mois de 18h à 19h

Le site internet de la Commune est accessible à l'adresse suivante : https://www.lampertsloch.fr/

1. MARCHE MENSUEL DU TERROIR A LAMPERTSLOCH

Le marché du terroir a lieu tous les deuxième samedi du mois.
Divers produits : boulangerie, pain paysan, miel, vins, huile de noix, confitures artisanales etc…
(A partir de 11h30 possibilité de se restaurer sur place ou à emporter : soupe aux pois (Arbsesupp), saucisses, grillades …).

Samedi 14 mars 2020 (dès 8h et toute la matinée) marché du terroir
Place du Tilleul à LAMPERTSLOCH

Avis aux exposants : Toute personne intéressée pour exposer un stand est priée de s'adresser directement au maire en le contactant au 06.32.65.18.62.
L'association « des couleurs de la vie » tient un stand « le stand des tout-petits-riens ».
C'est une petite station anti-gaspillage sur laquelle vous pourrez déposer des choses et d'autres en bon état dont vous n'avez plus besoin et emporter d'autres choses dont vous avez l'utilité.

2. **LE MOT DU MAIRE SORTANT** : JETZT ESCH'S SO WITT….

Ce n'est non sans émotion que j'écris ces quelques lignes après 31 années passées au sein de la Commune dont 12 en tant que Maire. C'est à présent la dernière ligne droite de mon mandat puisque d'ici quelques jours vous serez amenés à voter votre nouvelle équipe municipale, celle qui saura relever les nouveaux défis pour les 6 années à venir.

2008, je me souviens, c'était la première année où je m'adressais à vous pour vous présenter mes vœux en tant que Maire, avec une envie féroce de tout faire pour Lampertsloch et plus encore, d'aider à la construction de son avenir et de celui de ses habitants, avec une volonté solide qui ne m'a jamais quitté : le désir d'administrer , d'officier, de représenter, de travailler…. pour les autres, pour le bien commun, en ayant toujours à l'esprit de rester « village » mais un village moderne qui sait évoluer dans un environnement dynamique, entreprenant, solidaire, tout en souhaitant préserver son identité alsacienne.

Ces mandats, je ne les ai pas menés seul, mais avec l'ensemble de mes collègues de la municipalité que je salue et remercie du fond du cœur. Sans votre dévouement nous n'aurions pas pu achever tant de choses.

A l'aube de cette fin de mandat, il est l'heure de faire le bilan du travail réalisé. Nous sommes fiers d'avoir pu mener à bien tant d'actions, fiers d'avoir pu maintenir les services aux habitants dans un contexte budgétaire très contraignant, fiers de constater que les valeurs que nous nous étions engagés à inscrire dans nos actions sont bien présentes aujourd'hui telles que l'écoute, la transparence, la rigueur sans oublier le tout dans la bonne humeur.

Le bilan que je dresse ici, ce sont beaucoup de souvenirs et de sentiments qui se mêlent quand je reviens sur ces mandats : l'enthousiasme, la volonté, les tâtonnements, les certitudes, les doutes, les erreurs parfois. Mais le terme qui caractérise le mieux ce bilan, je crois que c'est la « Passion ». Celle-ci-même qui m'a guidé durant ces deux mandats, le tout bien entendu avec aussi de l'humilité.

Je souhaite à mon successeur d'aimer autant sa commune et d'être animé avec autant de passion que j'ai pu l'être durant ces années. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tout particulièrement :

- L'ensemble de l'équipe municipale : Adjoints, Conseillers/ères et Employés/ées.
- Alfred Sturm, Maire honoraire à qui j'ai succédé en 2008 car il avait jugé qu'il était temps pour lui de se retirer. Après une longue et mûre réflexion, j'ai décidé de faire la même chose 12 ans plus tard, tant il est vrai qu'il est sage de savoir arrêter au bon moment.
- Les Présidents et membres de toutes les associations de notre village.
- Le conseil de fabrique ainsi que les curés de la paroisse catholique.
- Le conseil presbytéral ainsi que les pasteurs de la paroisse protestante.
- Les collègues Maires de Rumbach et Fischbach (Pfalz/Allemagne).
- Roland Eyermann, correspondant DNA.
- Le corps enseignant.
- Les médecins locaux.
- Damien Leichtnam, ONF.
- Les entreprises locales.
- La Gendarmerie de Woerth.

Sans oublier le plus important, et sans qui je n'aurais pas été élu : ***Vous, L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE LAMPERTSLOCH, MERCI***

A mon successeur, je souhaite d'aimer autant sa commune et d'être animé avec autant de passion que j'ai pu l'être durant ces dernières années.
A la nouvelle équipe je souhaite bon vent !

LIEWI METBIRJER VUN LAMPERTSLOCH

E achter « Schnackebock » will sich vun Eich àls Maire veràbschiede, un sich hàrzlich bedànke fer di letschde Jährle wi m'r hànn met'enànder verbringe derfe.
M'r kenne un welle stolz sinn ùff unser scheene Dorf, un dess au in Zükunft.
Vielmols MERCI fer àlles.
Freddy THALMANN

3. A L'OCCASION DU MARCHE MENSUEL DU MOIS DE MARS

Le prochain marché du terroir aura lieu le 14 mars 2020.
Tenu par les membres du Groupe de Jeunes, il proposera pour le déjeuner véritable cassoulet du sud-ouest au confit de canard (fait maison) quantité limitée ainsi que les grillades habituelles, soupe aux pois (Arbsesupp) et boissons (sur place ou à emporter).
Le Groupe de Jeunes vous attend nombreux.

4. ETAT CIVIL DU MOIS DE FEVRIER 2020

ANNIVERSAIRES

Mois de février 2020

SCHWENCKER veuve SATTLER Georgette, née le 04/02/1935, 85 ans.
WELSCH veuve LANG Marie-Antoinette, née le 08/02/1934, 86 ans.
CORDIER Paul, né le 08/02/1940, 80 ans.
PRINTZ Jean-Jacques, né le 13/02/1939, 81 ans.

SCHWENCKER veuve SATTLER Georgette,
née le 04/02/1935, 85 ans.

CORDIER Paul,
né le 08/02/1940, 80 ans.

5. LOTO BINGO ORGANISE PAR LE FOOTBALL CLUB

Le Football Club Lampertsloch Merkwiller vous invite le :

Samedi 07 mars 2020 à son traditionnel LOTO,
animé par MEYERLE,
à 20h à la salle des fêtes de LAMPERTSLOCH.

Comme d'habitude, nombreux lots de valeurs.
Renseignements et réservation auprès de MEYERLE au 06.62.22.18.91

6. INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE 2020-2021

L'admission pour les écoles du RPI LAMPERTSLOCH / LOBSANN pour l'année scolaire 2020-2021 s'effectuera le lundi 09 mars 2020 à l'école primaire de LOBSANN (32 rue Principale) de 8h45 à 11h45.

Cette admission concerne les enfants nés en 2017 (maternelle), ainsi que pour tous les nouveaux arrivants dans le RPI.

En cas de problème ou d'impossibilité de se présenter ce jour-là, vous pouvez joindre la directrice de l'école de LOBSANN, Mme DOLLINGER au 03.88.09.29.76 pendant le temps scolaire.
Nous vous rappelons qu'il faut passer en Mairie avant l'admission pour retirer impérativement le certificat d'inscription et se rendre aux panneaux d'affichage des écoles pour connaître les formalités nécessaires.

7. AVIS AUX HABITANTS : MISE A DISPOSITION DE TERRAINS (DU 1er AVRIL 2020 AU 11 NOVEMBRE 2020)

- La Commune met à disposition un terrain situé section 08 parcelle 88 (lieu-dit Schmalzrodberg) d'une superficie d'environ 26.39 ares pour en faire du pâturage ou du parcage d'animaux, récolte de foin ou pâture (pour la période du 1er avril 2020 au 11 novembre 2020).
Le terrain sera mis à disposition gratuitement à condition que l'utilisateur se charge d'entretenir ledit terrain.
Un contrat (fixant les différentes modalités) sera souscrit entre la Commune et le demandeur.
Toute personne intéressée par l'utilisation dudit terrain est priée de déposer sa candidature (avec ses coordonnées) par écrit à la Mairie de Lampertsloch, avant le 13 mars 2020 (dernier délai).

- La Commune met à disposition un terrain situé section 04 parcelle 74 et 75 (en partie uniquement) d'une superficie d'environ 04 ares situé à côté du cimetière (côté gauche) pour en faire du pâturage, récolte de foin ou pâture (pour la période du 1er avril 2020 au 11 novembre 2020).
Le terrain sera mis à disposition gratuitement à condition que l'utilisateur se charge d'entretenir ledit terrain.
Un contrat (fixant les différentes modalités) sera souscrit entre la Commune et le demandeur.
Toute personne intéressée par l'utilisation dudit terrain est priée de déposer sa candidature (avec ses coordonnées) par écrit à la Mairie de Lampertsloch, avant le 13 mars 2020 (dernier délai).

8. VIE SCOLAIRE : FABRICATION ET VENTE DE TARTES FLAMBEES

Une vente de tartes flambées (confectionnées sur place) aura lieu le :

Samedi 04 avril 2020 de 17h à 20h
Sous le préau de l'école de LAMPERTSLOCH

Vente sur place ou livraison à domicile sur LAMPERTSLOCH et LOBSANN uniquement, de 17h à 20h.
Le bénéfice ira à la coopérative scolaire de Lampertsloch.
Merci de les soutenir.

9. CARNAVAL

Une quarantaine d'enfants ont participé à l'événement « carnaval » organisé par le Groupe de Jeunes.
Invités, certains enfants de la Maison de l'enfance de CLIMBACH, nous ont fait le plaisir d'être présents.
Après quelques jeux, les enfants ont goûté, puis participé au défilé des déguisements.
Chaque enfant est reparti avec une récompense.

La prochaine activité pour les enfants « Tournoi Schneckville » aura lieu le 17 mai, au site Total, sur inscription au 06.12.09.17.02 ou 06.07.80.28.27

10. AVIS AUX HABITANTS

Lors de la tempête du 09/02/2020, une bâche de piscine a été retrouvée.
Le propriétaire de la bâche peut contacter directement le maire au 06.32.65.18.62, pour la récupérer.

11. AIDE A LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI DE LAMPERTSLOCH

Renforcer l'identité architecturale et urbaine des villages, en entretenant ou en restaurant les constructions les plus typiques.
La commune de LAMPERTSLOCH a adhérée à la mise en place de l'aide à la valorisation du patrimoine bâti en partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Général.
Un périmètre identitaire est pris en compte pour l'attribution des aides à la valorisation du patrimoine bâti.
A l'intérieur de ce périmètre, les propriétaires de tout bâtiment antérieur à 1900 peuvent bénéficier d'une aide pour le ravalement de façades (crépis et peintures), la réfection des menuiseries extérieures, de la toiture et des pierres de taille.
Pour prendre connaissance de la nature exacte des travaux subventionnables **des plaquettes d'information et des formulaires de demande sont disponibles en Mairie** (la demande devant être faite avant tout commencement des travaux).

- **Si vous devez sortir, portez un masque chirurgical :**
  - Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) ;
  - Les enfants ne doivent pas être envoyés à la crèche ou à l'école, compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

2 – Surveiller votre état de santé ainsi que celui de vos enfants :

- Prenez votre température **pendant 14 jours**, ainsi que celle de vos enfants, **tous les jours, matin et soir, à l'aide d'un thermomètre**, puis notez la date, l'heure de mesure et la température sur la fiche jointe ;
- Notez les noms et coordonnées des personnes avec lesquelles vous avez été en contact proche au cours des 14 jours du suivi.

QUE FAIRE EN CAS DE FIÈVRE OU DE TOUX OU SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS BIEN PENDANT LA PÉRIODE DE SUIVI ?

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant votre retour :

- Contactez rapidement le Samu Centre 15 en signalant votre voyage ;
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque ;
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Votre coopération est essentielle quant au suivi des recommandations et pour signaler tout symptôme dès son apparition pour éviter la contamination de votre entourage.

Pour toute question non médicale :

Plateforme numéro vert : **0800 130 000**
(en français – ouvert 7j/7 de 9 h à 19 h, appel gratuit)

Questions-réponses en ligne : **www.gouvernement.fr/info-coronavirus**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

CONDUITE À TENIR POUR LES PERSONNES DE RETOUR D'UNE ZONE DE CIRCULATION DU VIRUS

Un nouveau coronavirus à l'origine d'infections pulmonaires a été détecté en Chine fin décembre 2019. D'après les connaissances scientifiques, celui-ci se transmet par des gouttelettes émises par une personne infectée, en particulier lors de contacts étroits.

Vous revenez d'une zone de circulation du virus avec des transmissions entre personnes, c'est pourquoi il est important de vérifier durant les 14 jours après votre retour que vous n'avez pas été contaminé.

POURQUOI DEVEZ-VOUS VOUS SURVEILLER PENDANT 14 JOURS ?

Les symptômes de la maladie peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après un contact avec une personne malade et se manifestent le plus souvent par de la fièvre ou une sensation de fièvre, de la toux ou des difficultées à respirer.
Si vous n'avez aucun symptôme après 14 jours, vous n'avez pas été contaminé par le coronavirus.
En cas de symptômes au cours des 14 jours de suivi, un test de diagnostic sera effectué si l'évaluation médicale détermine que vous avez pu être contaminé par le coronavirus.
Si le résultat du test est positif, vous bénéficierez de soins en milieu hospitalier afin d'éviter la contamination de votre entourage.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE PENDANT 14 JOURS ?

1 – Suivre les recommandations suivantes :

- Lavez-vous les mains régulièrement (ou utilisez une solution hydroalcoolique) et veillez à ce que vos enfants le fassent également ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en présence d'une personne ou lorsque vous devez sortir ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

13. **PRIME A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le Pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord, engagé dans la transition énergétique du territoire, met en place une nouvelle prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique afin de favoriser les alternatives aux déplacements en voiture.

> Matériel éligible :

- **Vélo à assistance électrique neuf,** équipé d'une batterie sans plomb.

> Montant de la prime :

- **Prime limitée** aux 140 premières demandes ou jusqu'à atteinte du budget alloué de 28 000 € en 2020.
- **10 % du montant d'achat TTC** plafonné à 200 € pour les personnes imposables.
- **20 % du montant d'achat TTC** plafonné à 200 € (prime d'Etat incluse) pour les personnes non imposables.
- **Remise complémentaire de 5%** (plafonnée à 125 € ou équivalent en gratuité d'accessoires) des revendeurs de cycles d'Alsace du Nord (voir liste sur www.alsacedunord.fr).

> Bénéficiaires :

- **Personne physique majeure ayant sa résidence principale dans le PETR de l'Alsace du Nord** (liste des communes sur www.alsacedunord.fr)
- Une demande par foyer (même adresse de résidence) en tenant compte des primes versées en 2018 et 2019.

> Modalités :

- Prime versée sur présentation : **d'une facture** au nom du bénéficiaire datant de moins de 3 mois et comprise entre 01/03/2020 et le 31/12/2020, **d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois, **d'un avis d'imposition complet** 2019, **d'une pièce d'identité** valide du bénéficiaire, **d'un relevé d'identité bancaire** du compte pour le versement de la prime et **d'une adresse mail** pour la confirmation.

> Adresser les éléments :

- **Par mail à contact@alsacedunord.fr**
- Par courrier à PETR de l'Alsace du Nord BP 70273 - 67504 HAGUENAU Cedex

ATTITUDE POINT COM - Ne pas jeter sur la voie publique

Circulez à vélo en toute sécurité ! Equipez-vous d'un casque, d'un gilet haute visibilité et de lumières. Pensez aussi à faire réviser votre vélo régulièrement.

03 88 07 32 40
contact@alsacedunord.fr
www.alsacedunord.fr

14. UNSER SPRUCH DES TAGES

« Auch ein Schritt zurück ist oft ein Schritt zum Ziel !! »

15. ACCUEILLIR UN LYCEEN ETRANGER

Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.
Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.
Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager.
Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Laurence VEITMANN
03.83.43.50.55 / 06.35.20.90.14
laurenceveitmanncei@gmail.com

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com